

## LES ALPES MANCELLES (Voyagiste Voisin)

**LE MARDI 16 JUIN 2026**

**07h30 : Départ des Ponts de Cé.**

**Vers 09h45 : Visite guidée et dégustation de musée de l'Abeille :** Plongez dans le monde merveilleux des abeilles et découvrez leur hiérarchie extraordinaire au sein de leur ruche. Vous découvrirez aussi une exposition de matériel apicole et approfondirez vos connaissances à l'aide des projections vidéo. Dégustation et possibilité d'achat.

**Vers 12h00 : Déjeuner au restaurant**

**EXEMPLE DE MENU :**

*Kir au Poiré  
Quiche aux rillettes sarthoise  
Potée sarthoise  
Duo de fromages et sa croquante  
Crème brûlée  
¼ de vin et café*



**Vers 14h30 : Circuit guidé des Alpes Mancelles (35km) :** Vous découvrirez les sites pittoresques des Alpes Mancelles et visiterez l'un des plus beaux villages de France, Sain Cénéri le Gérei surnommé « Le village des peintres ». Bati sur éperon granitique dominant un des plus beaux méandres de la Sarthe, vous apprécierez son patrimoine architectural remarquable.

**Vers 17h00 : Visite guidée et dégustation à l'atelier JeanTaine :** Venez découvrir l'atelier Jeantaine, lieu de saveurs et de goûts issus de Terroir et de l'imagination de deux irréductibles de la région. Dégustation et boissons chaudes, confiture, confiserie, terrine et rillettes et visite guidée des différentes étapes de fabrication de la gamme.

**18h30 : Départ pour une arrivée aux Ponts de Cé à 20h30**

**BULLETIN D'INSCRIPTION du Mardi 16 juin 2026 - Sortie Les Alpes Mancelles**

Nom Prénom : .....

Nom Prénom : .....

N° Tél adhérent : ..... Nombre de places

N° Tél accompagnateur non adhérent : .....

Retour du bulletin accompagné d'un chèque de 85 € (ou 170 € si 2 conjoints adhérents), avant le 12 mai 2026 ou chèque de 93 € après le 13 mai 2026 si accompagnateur non adhérent (\*) libellé à "Randos Activités Ligériennes". A remettre aux responsables des activités : P. Belnoue 07 86 29 72 12 ou N. Frémondère 06 61 52 18 01, Ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'association, 2 rue du Président Villette - LES PONTS DE CE.

Les inscriptions seront enregistrées par ordre de retour des bulletins. 53 personnes maximum.  
Pour bénéficier de la participation financière de l'association, vous devez être à jour de vos cotisations.

\* Les accompagnateurs non adhérents ne pourront s'inscrire qu'à partir du 13 mai 2026. Une information sera diffusée sur le site de l'association pour vous informer des places encore disponibles